



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**  
des Personnels de Préfecture

## **JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES**

**COMPTE RENDU DU COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE SPECIAL  
DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS ET DES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL DU  
VENDREDI 22 MARS 2013**

Présidé par M. SENERS, secrétaire général du Conseil d'Etat, le CHSCT spécial des juridictions administratives et des cours administratives d'appel s'est réuni le 22 mars 2013.

Etaient présents en qualité de représentants FO, M. Patrick FOUINETEAU et Mme Colette GOUSSI ;

M. le secrétaire général a souhaité la bienvenue aux trois membres du comité qui siégeaient pour la première fois :

Mme le président Mazzega du tribunal administratif de Nice ,  
Mme Kimmerlin, secrétaire générale des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel ;  
Et M. Gelardin, en sa qualité de chef du département des politiques sociales et des conditions de travail.

M. Seners a ensuite rendu hommage à M. Bruno Choquet, correspondant informatique du tribunal administratif de Versailles, hommage auquel se sont associés vos représentants FO et l'ensemble des membres du comité.

**En raison de l'émotion suscitée par ce décès, décès qui fut un véritable révélateur du mal être ressenti au sein du greffe du tribunal administratif de Versailles, une visite en intersyndicale, initiée par FO, a permis de rencontrer les personnels le 21 mars dernier. Un compte-rendu sera transmis conjointement à M. le Président du Tribunal administratif de Versailles et à M. le secrétaire général très prochainement.**

Le docteur Brami, médecin de prévention du Conseil d'Etat, est intervenue dès le 28 février 2013 et est tout à fait disposée à faire une nouvelle visite au sein de la juridiction si le besoin est exprimé par le personnel.

M. le secrétaire général a rappelé que le président Roth ne peut aucunement être rendu responsable de ce tragique événement et que le retour de M. Choquet à son travail ne l'a pas été par nécessité de service mais au contraire, à sa demande.

L'ordre du jour est ensuite examiné point par point :

- 1 le procès verbal du CHSCTS du 23 novembre 2012 est approuvé. (Diffusé et mise en ligne sur le site intranet des juridictions administratives).
- 2 Sont ensuite évoquées les deux dernières visites du CHS dans les juridictions.

**Au tribunal administratif de Paris**, le syndicat **FO** a insisté sur la nécessité de libérer de l'espace au profit du greffe et a rappelé que le service des expertises et les correspondants informatiques étaient particulièrement mal installés dans des locaux inadaptés, notre représentant allant même a proposé de libérer de l'espace aux étages supérieurs aux profits des services du greffe.

La direction immobilière a indiqué qu'une nouvelle distribution de l'espace interviendrait grâce au schéma directeur immobilier récemment entrepris.

**FO** restera vigilante dans les mois à venir sur la suite donnée à notre revendication.

**Au tribunal administratif de Caen**, il a été mis en avant, notamment, la nécessité de repenser l'accueil, la réfection de certains bureaux, la réorganisation des archives et l'utilisation des parkings.

### **3 Suivi des mesures relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail dans les juridictions administratives.**

A l'occasion de l'examen des registres de santé et sécurité au travail, il a été à nouveau évoqué les conditions de travail particulièrement difficiles des agents et magistrats du tribunal administratif de Rennes.

M. le secrétaire général a signalé que les travaux entraînent dans une nouvelle phase qui entraînera moins de nuisances et qu'ils doivent s'achever au cours de cette année 2013.

### **4 Bilan et perspectives des interventions de la direction de l'équipement du Conseil d'Etat**

Par l'intermédiaire d'un marché lancé par la DAI, l'ensemble des juridictions vont être dotées progressivement de signalétiques et d'équipement adaptés aux personnes handicapées. Le recensement est achevé, la mise en œuvre se fera dans les prochains mois.

### **5 Le correspondant sûreté.**

Les juridictions administratives ont intégré le périmètre des activités judiciaires. Pour cette raison, doit être mis en œuvre un plan de sécurité opérateur « PSO » dans lequel interviendra pleinement le correspondant sûreté. **FO** a insisté sur l'importance de redéfinir les missions de ce dernier, qui devra d'une part gérer les situations de sûreté quotidienne et d'autre part, être à même d'intervenir en « situation de crise ».

L'inspecteur Hygiène et sécurité a souligné l'importance de ne pas opposer les fonctions d'assistant de prévention et de correspondant sûreté mais au contraire a insisté sur la nécessité pour ces deux opérateurs d'agir en concertation.

### **6 Bilan sur les accidents du travail pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 janvier 2013.**

Force est de constater le recensement de nombreuses chutes, et que nombre d'entre elles sont dues à l'imprudence. Il convient toutefois de veiller à ce que les escaliers soient dotés des bandes antidérapantes ou des rampes réglementaires.

### **7 Suivi de l'expérimentation du télérecours.**

L'entrée en vigueur de l'application web « télérecours », soit l'échange entre les parties sous forme totalement dématérialisée, est prévue le 2 avril 2013 pour le Conseil d'Etat, viennent ensuite les CAA de Nancy et Nantes et les tribunaux de leur ressort en juin prochain.

La généralisation de l'application se fera en fin d'année.

La DSI et le CFJA participent à la formation des agents non seulement sur l'application elle-même mais aussi sur l'impact que cette application aura sur l'organisation du travail au quotidien. Un comité de suivi des utilisateurs sera mis en place fin juin, ou début juillet et un bilan régulier sera fait.

## **8 Présentation du projet de questionnaire élaboré par le comité de suivi du protocole sur les risques psychosociaux dans les TA et CAA.**

Un questionnaire conçu par un groupe de travail émanant du CHSCT auquel devra participer FO va être prochainement diffusé, fin avril-début mai, à destination des agents de greffe et des magistrats. FO veillera à ce que ce questionnaire soit commun et identique aux magistrats et aux agents de greffe. Ce questionnaire sera dépouillé en toute confidentialité par la DRH grâce à un logiciel. **Répondez tous ! C'est le moyen de vous exprimer !**

## **9 Formation des membres du CHSCT et des assistants de prévention sur les risques psychosociaux et sur l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels.**

Formation obligatoire à destination des membres du CHSCT : Une seconde session à destination des membres qui n'ont pu suivre la première formation organisée va être programmée prochainement. Formation sur les risques psycho-sociaux : une société extérieure donnera une formation sur 2 jours à tous les membres du CHSCT ; deux sessions seront organisées en mai et juin prochain. Une session d'une demi-journée, prévue lors de la « journée des assistants de prévention » est également prévue à destination de ces derniers. M. Seners précise qu'en raison des budgets de formation contraints, il sera difficile d'accroître le nombre de jours formation.

## **10 Médecine de prévention ;**

Le docteur Bami a développé deux fiches, l'une sur l'œil et la vision et la seconde sur la prévention des lombalgies. Ces fiches très instructives peuvent être consultées sur le site intranet du Conseil d'Etat, rubrique « Hygiène, sécurité, sûreté et médecine de prévention ».

**N'hésitez pas à contacter pour de plus amples informations vos représentants FO au Comité Consultatif Paritaire Spécial/CTPS ainsi qu'au Comité d'Hygiène et de Sécurité Spécial/CHSS**

Titulaires : M. Patrick FOUINETEAU ( CTPS/CHSS ) - Mme Colette GOUSSI/TA Paris ( CTPS/CHSS) - Mme Irène MONTANGON/CAA Bordeaux ( CTPS ) - Mme Corinne PIGNOL/TA Rennes ( CTPS ) -

Suppléants : - M. Sébastien CHALMANDRIER (CAA de Nancy) – MME Brigitte LECOEUR (TA de Melun) – MME Christiane PEYRE (CAA de Marseille) – M. Bruno NIEUWJAER (TA de Lille)

**ainsi que notre site informatique sur l'intranet des juridictions ou sur internet :**

**[www.fo-prefectures.com](http://www.fo-prefectures.com)**

